

Rapport d'analyse Page 1 / 3
Édité le : 19/10/2026

Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

1 Place de l'Hôtel de Ville
2ème étage
01640 JUJURIEUX

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier : SLA26-27677
Identification échantillon : SLA2610-11582-1 **Analyse demandée par :** ARS Rhône Alpes - DT de l'Ain

Doc Adm Client (1) : ARS01
UGE (1) : 0175 - CHALLES
Nom de l'exploitant (1) : CCRAPC
Nom de l'installation (1) : CHALLES **Type (1) :** UDI **Code (1) :** 000715
PSV (1) : 0000000872

Point de surveillance (1) : CHALLES
Localisation exacte : GAEC, Robinet Local dans le bâtiment lapin, Cizod, commune de challes la montagne
Département / Commune (1) : 01 / CHALLES-LA-MONTAGNE
Coordonnées GPS du point (x,y) : X : 46,1221576000 Y : 5,4526942600
Nature (1) : Eau de distribution
Type d'eau (1) : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Motif du prélèvement (1) : CV **Type de visite (1) :** AU **Type Analyse (1) :** AFMA
Réception : Réception au laboratoire le 14/10/2026 à 15h06
Prélèvement : Prélevé le 14/10/2026 à 12h53
Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - CAMELET Lise
Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520
Conditions de prélèvements : INF

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont identifiées par le symbole (1).

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Bioxyde de chlore	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie	Méthode interne PVT-MO-009			
Chlore libre (in situ)	0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	0.08	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
pH (in situ)	7.80	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	17.1	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015		25	#
Analyses microbiologiques							
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	

.../...

Doc Adm Client (1) : ARS01

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Bactéries coliformes (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000			0
Entérocoques (Streptocoques fécaux) (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		
Escherichia coli (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	0		
Microorganismes aérobies à 22°C (*)	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			
Microorganismes aérobies à 36°C (*)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau (*)	0	-	Analyse qualitative				
Couleur vraie (eau filtrée) (*)	< 5	mg/l Pt	Compareurs	NF EN ISO 7887			15
Odeur (*)	0 Chlore	-	Méthode qualitative				
Saveur (*)	0 Chlore	-	Méthode qualitative				
Turbidité (*)	0.12	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Carbone organique total (COT) (*)	0.76	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484			2
Conductivité électrique brute à 25°C (*)	470	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200	1100	
TAC (Titre alcalimétrique complet) (*)	27.35	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			
TH (Titre Hydrotimétrique) (*)	23.92	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144			
Cations							
Ammonium (*)	< 0.01	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1			0.10
Calcium dissous (*)	89.9	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			
Magnésium dissous (*)	3.5	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885			
Anions							
Chlorures (*)	5.10	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1			250
Nitrates (*)	1.60	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	50		
Nitrites (*)	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50		
Somme NO3/50 + NO2/3 (*)	0.03	mg/l	Calcul		1		
Sulfates (*)	4.30	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1			250
Métaux							
Aluminium total (*)	< 10	µg/l Al	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2			200
Fer total (*)	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2			200
Manganèse total (*)	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2			50

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

(*)bv : paramètre réalisé sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portée n° 1-7502, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Paramètre sans (*) ni (*)bv : paramètre réalisé sur le site du Bouraet du Lac (portée n°1-0618, portée disponible sur www.cofrac.fr)

SAVOIE ANALYSES

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 19/10/2026

Identification échantillon : SLA2610-11582-1

Destinataire : Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

François GENET
Responsable Qualité

A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. Genet", with a long, sweeping underline.